

Ce texte est une version provisoire.
La version définitive qui sera publiée sous
www.droitfederal.admin.ch fait foi.



Ordonnance sur la réquisition de constructions protégées et de lits pour la maîtrise de situations d'urgence en matière d'asile (ORCPL)

Prorogation du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'ordonnance du 11 mars 2016 sur la réquisition de constructions protégées et de lits pour la maîtrise de situations d'urgence en matière d'asile¹ est modifiée comme suit:

Art. 13, al. 2

² Sa durée de validité est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} avril 2019.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 520.20

